

Département de la Somme

Projet éolien

Commune de Le Quesnel (80)

Dans le cadre de la Demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant, 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Le Quesnel, présentée par la SARL Parc Eolien de LE QUESNEL.

Du 26 Aout 2019 au 27 septembre 2019

TOME 1

**PRÉSENTATION DU PROJET,
ORGANISATION &
DÉROULEMENT DE
L'ENQUÊTE**

**Amiens
Octobre 2019**

SOMMAIRE

I. – OBJET DE L'ENQUETE ET CADRE REGLEMENTAIRE	4
1. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE	4
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
II. – PRESENTATION DE L'INSTALLATION ET SES CARACTERISTIQUES	6
1. PRESENTATION DE L'INSTALLATION	6
2. CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	8
III. – SOCIETE PORTANT LE PROJET	9
IV. – PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL ET METHODE DE CALCUL POUR LES GARANTIES FINANCIERES.....	10
1. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL	10
2. METHODE DE CALCUL	11
3. ESTIMATION DES GARANTIES	11
4. DECLARATION D'INTENTION DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES.....	12
V. – HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION.....	13
5. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION.....	13
6. CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC.....	14
VI. – LOCALISATION DU PROJET LE QUESNEL	21
VII. – CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ENQUETE	22
VIII. – FORMALITES ADMINISTRATIVES ET INFORMATION DU PUBLIC	22
IX. – INFORMATION ET ACTIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR.....	24
X. – ELEMENTS DU DOSSIER CONSULTABLE EN MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA PREFECTURE PENDANT TOUTE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	25
XI. – SYNTHESE AUX AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE.....	27
XII. – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	27
1. ORGANISATION DE LA PLANIFICATION.....	27
2. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES.....	27
3. LES CONTROLES D'AFFICHAGE.....	28
4. VISITE DES LIEUX	28
5. DEROULEMENT DE L'ENQUETE	29
6. CLIMAT DE L'ENQUETE	29
XIII. – RECUEIL DU REGISTRE ET DES DOCUMENTS ANNEXES.....	29
XIV. – PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR AU PETITIONNAIRE.....	30
XV. – MEMOIRE EN REPONSE.....	32
XVI. – RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	33
XVII. MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU RAPPORT ET DES DECISIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	33



I. – OBJET DE L'ENQUÊTE ET CADRE REGLEMENTAIRE

1. *Objet de l'enquête publique*

L'enquête a pour objet de donner les informations sur le dossier, d'entendre et de recevoir les observations et réclamations relatives à la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de Le Quesnel.

2. *Contexte réglementaire*

Par décret n° 2011-984 du 23 août 2011 (modifiant la nomenclature des installations classées). Les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât à une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres, ainsi que celles comprenant des aérogénérateurs d'une hauteur comprise entre 12 et 50 mètres et d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW, sont soumises à autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, modifiée notamment, par le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements indique que toute ICPE classée en autorisation est soumise à une étude d'impact.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) généralise l'expérimentation de l'autorisation unique : l'expérimentation qui a permis, dans sept régions françaises, de regrouper les autorisations des éoliennes en une seule autorisation délivrée en 10 mois au maximum, est étendue à l'ensemble du territoire (article 145).

La simplification consiste à fusionner en une seule et même procédure plusieurs décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets (autorisation Installation classée pour l'environnement (ICPE), permis de construire, et éventuellement autorisation de défrichement, dérogation « espèces protégées » et autorisation au titre du code de l'énergie). L'autorisation, à l'issue de cette procédure d'instruction unique, est délivrée (ou refusée le cas échéant) par le préfet de département.

Dossier unique

Permis de construire

Préfet de département

Autorisation d'exploiter

Soumise à autorisation

Autorisation Énergie

Autorisation Défrichement

Dérogation Espèces protégées

**Autorisation
unique**

Refus total

II. – PRESENTATION DE L'INSTALLATION ET SES CARACTERISTIQUES

1. Présentation de l'installation

Le projet consiste en la création d'un parc éolien, sur la commune de Le Quesnel.

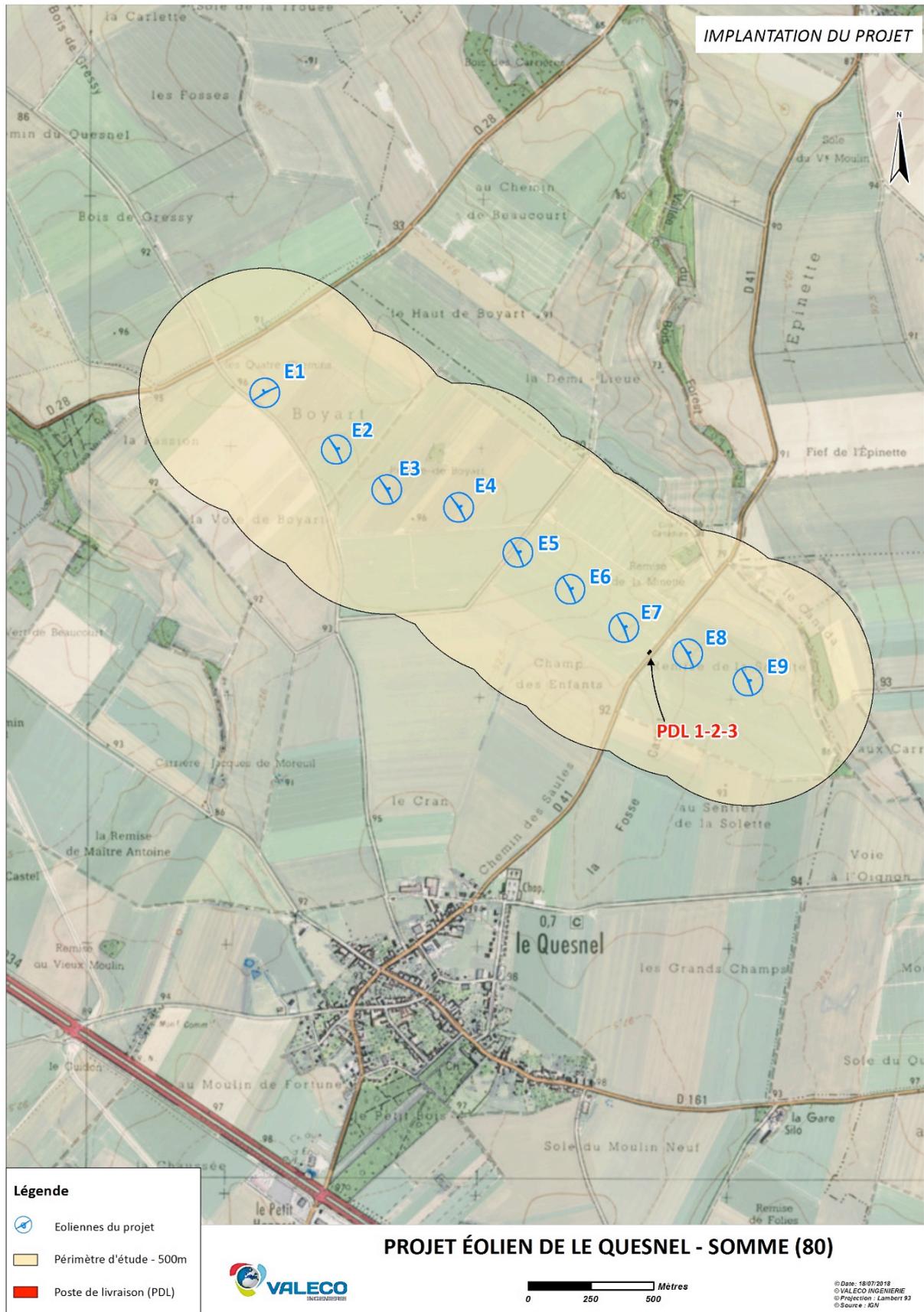
Le projet éolien comprend 9 éoliennes et trois postes de livraison.

Les 9 aérogénérateurs du Parc Eolien de Le Quesnel, de hauteur totale de 150 m (91,5m de hauteur de moyeu et 117m de diamètre du rotor) produiront entre 74 250 000 et 77 625 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 14 850 à 15 525 foyers, soit 34 155 à 35 707 personnes.

Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eoliennes	Lambert 93		WGS84		Z (m)
	X (m)	Y (m)	Latitude DMS	Longitude DMS	
E1	672346,66	6966668,55	49°47'53.8591" N	2°36'58.2300" E	92
E2	672632,21	6966440,24	49°47'46.5194" N	2°37'12.5530" E	93
E3	672833,44	6966279,20	49°47'41.3419" N	2°37'22.6456" E	93
E4	673119,75	6966207,54	49°47'39.0682" N	2°37'36.9674" E	93
E5	673355,69	6966025,89	49°47'33.2290" N	2°37'48.7981" E	93
E6	673563,57	6965878,66	49°47'28.4986" N	2°37'59.2183" E	92
E7	673777,33	6965725,02	49°47'23.5612" N	2°38'9.9334" E	87
E8	674032,09	6965619,90	49°47'20.1988" N	2°38'22.6846" E	87
E9	674273,39	6965509,17	49°47'16.6531" N	2°38'34.7644" E	89
PDL1	673875,06	6965620,91	49°47'20.2081" N	2°38'14.8394" E	87
PDL2	673879,72	6965626,19	49°47'20.3798" N	2°38'15.0713" E	87
PDL3	673884,19	6965631,66	49°47'20.5573" N	2°38'15.2934" E	87

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



2. Caractéristiques du projet

Localisation	Région	Hauts de France
	Département	Somme (80)
	Commune	Le Quesnel
Eoliennes	Puissance totale	De 29,7 à 31,05 MW
	Puissance unitaire	3 300 à 3 450 kW
	Nombre	9
	Diamètre du rotor	117 m
	Hauteur du mât	91,5 m
Autres aménagements	Postes électriques	3 postes de livraison
	Fondations	Ø = environ 20 m et entre 3 et 5 mètres de profondeur
	Plateformes	46 x 30 m
	Pistes créées	1 253 ml
Production	Production annuelle	Entre 74 250 000 et 77 625 000 kWh
	Foyers équivalents (chauffage compris)	Entre 14 850 à 15 525 foyers
	Personnes équivalentes (chauffage compris)	Entre 34 155 à 35 707 personnes.
	CO ₂ annuel évité	Entre 22 275 à 23 287 tonnes
	Durée de vie	25 ans

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation unique.

Les caractéristiques des parcelles concernées par le projet sont données ci-dessous :

Commune	Section	N° parcelle	Surface totale (m ²)	Propriétaires	Ouvrages projetés
Le Quesnel	ZN	2	58 275	M. MOLLET Joël	Piste, plateforme, survol et implantation E1
		28	24 461	M. & Mme MOLLET	Survol E1
		6	37 311	Mme RICQUEBOURG	Piste, plateforme, survol et implantation E2
		7	39 580	M. & Mme HEYMAN	Survol E2
	ZB	19	109 950	M. DEMONT	Piste, plateforme, survol et implantation E3
		24	51 320	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Piste, plateforme, survol et implantation E4
		25	2 950	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Survol E4
		26	11 190	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Survol E4
		30	95 880	Mme PILOT, M. & Mme THORY	Survol E5
	ZC	17	66 580	MM. HEYMAN Léon & Christophe	Piste, plateforme, survol et implantation E5, E6 et E7
		16	26 400	Mme GEROUX	Survol E5, E6, E7
		15	1 880	Mme GEROUX	Survol E7
	ZD	21	125 640	M. LASSIETTE	Piste, plateforme, survol et implantation E8 et E9
		20	23 590	M. ROUGE	Survol E8 et E9

III. – SOCIETE PORTANT LE PROJET

Dénomination	PARC ÉOLIEN DE LE QUESNEL
N° SIREN	818 787 889
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%
Gérant	Erick GAY
Adresse	188 Rue Maurice Bédart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupevaleco.com

Parc Éolien de Le Quesnel est une société spécialement créée et détenue à 100% par le Groupe VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Le Quesnel.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Yannick VIALLES
Chef de projets
Fixe : 04 67 40 74 00
Mobile : 07 83 01 88 62
yannickvialles@groupevaleco.com

IV. – PLAN D’AFFAIRES PREVISIONNEL ET METHODE DE CALCUL POUR LES GARANTIES FINANCIERES

1. Plan d'affaire prévisionnel

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	9	31,05	2 500	1 500 000	46 575 000

Tarif éolien 2016 (€/MWh)	82,00
Coefficient L	1,80%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
Chiffre d'affaires	3 182 625	6 479 825	6 596 461	6 715 198	6 836 071	6 959 120	7 084 385	7 211 904	7 341 718			
Charges d'exploitation	-613 238	-1 254 684	-1 283 542	-1 313 063	-1 343 264	-1 374 159	-1 405 764	-1 438 097	-1 471 173			
dt frais de maintenance												
dt autres charges d'exploitation												
Montant des impôts et taxes hors IS	-313 728	-367 340	-369 873	-372 497	-375 215	-378 029	-380 944	-383 963	-387 090			
Excédent brut d'exploitation	2 255 660	4 857 801	4 943 046	5 029 637	5 117 593	5 206 933	5 297 676	5 389 844	5 483 455			
Dotations aux amortissements	-1 552 500	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000			
Provision pour démantèlement	-15 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000			
Résultat d'exploitation	688 160	1 722 801	1 808 046	1 894 637	1 982 593	2 071 933	2 162 676	2 254 844	2 348 455			
Résultat financier	-931 500	-1 798 817	-1 709 638	-1 615 944	-1 517 506	-1 414 085	-1 305 428	-1 191 271	-1 071 334			
Résultat net après impôt	-243 340	-76 017	98 408	259 638	311 608	440 758	574 356	712 594	855 671			
Capacité d'autofinancement	1 324 160	3 058 983	3 233 408	3 394 638	3 446 608	3 575 758	3 709 356	3 847 594	3 990 671			
Flux de remboursement de dette	-848 695	-1 761 572	-1 850 752	-1 944 446	-2 042 884	-2 146 305	-2 254 962	-2 369 119	-2 489 056			
Flux de trésorerie disponible	475 465	1 297 411	1 382 656	1 450 191	1 403 724	1 429 453	1 454 395	1 478 475	1 501 615			
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
	7 473 869	7 608 398	7 745 350	7 884 766	8 026 692	8 171 172	7 293 317	6 393 749	6 521 624	6 652 057	6 785 098	3 460 400
	-1 505 010	-1 539 625	-1 575 037	-1 611 263	-1 648 322	-1 686 233	-1 725 016	-1 764 692	-1 805 280	-1 846 801	-1 889 277	-966 365
	-390 328	-393 682	-397 156	-400 754	-404 481	-408 341	-385 918	-365 498	-368 243	-371 096	-374 063	-316 902
	5 578 531	5 675 091	5 773 157	5 872 749	5 973 889	6 076 598	5 182 384	4 263 560	4 348 102	4 434 159	4 521 757	2 177 132
	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-1 552 500	0	0	0	0	0
	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-15 000	0	0	0	0	0
	2 443 531	2 540 091	2 638 157	2 737 749	2 838 889	2 941 598	3 614 884	4 263 560	4 348 102	4 434 159	4 521 757	2 177 132
	-945 326	-812 938	-673 848	-527 717	-374 188	-212 887	-43 419	0	0	0	0	0
	1 003 797	1 157 192	1 316 087	1 480 721	1 651 350	1 828 237	2 392 881	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679
	4 138 797	4 292 192	4 451 087	4 615 721	4 786 350	4 963 237	3 960 381	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679
	-2 615 064	-2 747 452	-2 886 541	-3 032 673	-3 186 202	-3 347 503	-1 736 776	0	0	0	0	0
	1 523 733	1 544 741	1 564 545	1 583 049	1 600 148	1 615 734	2 223 605	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

2. Méthode de calcul

Le montant des garanties financières est calculé forfaitairement selon la formule mentionnée en annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 :

$$M = N \times Cu$$

Où :

M est le montant des garanties financières ;

N est le nombre d'unités de production d'énergie ; c'est-à-dire d'aérogénérateurs ;

Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 €.

L'exploitant réactualisera tous les 5 ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté du 26 août 2011, à savoir :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

M_n est le montant exigible à l'année n ;

M est le montant obtenu par application de la formule mentionnée ci-après ;

Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;

Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 ;

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60 %.

3. Estimation des garanties

Le projet du parc éolien de Le Quesnel est composé de 9 éoliennes. Le montant des garanties financières associé à ce projet est donc de :

$$M = 9 \times 50\,000 \text{ € soit } 450\,000 \text{ €}$$

Pour mémoire, l'indice TP01 était de **667,7** en janvier 2011.

Sa dernière valeur officielle est celle de Juin 2016 : **102,1** (JO du 21/09/2016) (changement de base depuis octobre 2014 signifiant un changement de référence moyenne de 2010 = 100).

L'actualisation des garanties financières est de 4,0101%, à taux de TVA constant. Cette garantie sera réactualisée au jour de la décision du préfet puis tous les 5 ans conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011.

A la date de rédaction de la présente étude d'impact (Octobre 2016), le montant des garanties financières est donc précisément de :

M = 9 éoliennes x 50 000 € x 1,040101 soit 468 045,45 €

Ce montant est donné à titre indicatif. Il sera réactualisé avec les garanties financières en vigueur lors de la mise en service du parc éolien de Le Quesnel.

4. Déclaration d'intention de constitution des garanties financières

Conformément à la réglementation, la Maître d'Ouvrage réalisera la constitution des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien de Le Quesnel. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien ainsi que les recours qui peuvent survenir par la suite.

L'article R516-2 du code de l'environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

V. – HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

5. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

5° de l'article R123-8 du code l'environnement

Une démarche de concertation locale depuis 2015

Le projet éolien du Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom sous les noms « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer ».

Après une phase de développement de plusieurs années, ce projet global d'implantation de 10 éoliennes a été accordé par la préfète de région Picardie le 23/10/2014. Mais la société Alstom a renoncé début en 2015 à sa construction.

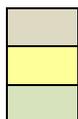
C'est alors que Valeco s'est engagé à reprendre le projet dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de le faire aboutir. Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Le Quesnel et la société Valeco ont été initiés au cours de l'année 2015 et les élus de la commune de Le Quesnel ont délibéré en faveur du projet proposé par Valeco le 29 Septembre 2015.

Les nouvelles études ont démarré en Novembre 2015 par le volet milieux naturels.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en octobre 2016.

	Date	Evènement
2015	Avril	Premiers contacts avec les élus de Le Quesnel
	Juillet	Retrait officiel par Alstom des projets de « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer »
	Septembre	Autorisation de la commune pour que VALECO mène l'ensemble des études relatives au développement d'un projet éolien.
		Démarrage du foncier
	Novembre	Lancement des études sur les milieux naturels
	Décembre	Mise en ligne du blog
2016	Mai	Lancement des études sur le paysage
	Août	Lancement des études acoustiques
	Septembre	Lettre d'information n°1
2017	Avril	Distribution de flyers dans les boîtes aux lettres
		Consultation publique du dossier
		Permanence d'information

Légende :



Démarches auprès des élus
 Concertation auprès du public
 Avancement des études

6. Concertation auprès du public

Information continue : mise en place d'un blog et de lettres d'informations

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations et un blog à l'attention du public ont été mises en place dès le lancement des études environnementales, en décembre 2015.

Il permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_le-quesnel



Capture d'écran du blog

Pour permettre à chacun de se tenir informé du projet, 2 lettres d'information et un tract ont été réalisés, à différents stades d'avancement du projet et ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Le Quesnel :

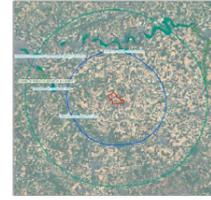
- La lettre N°1 est parue en septembre 2016 et avait pour thème principal de présenter le projet, la société Valeco et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ses questions et d'émettre directement son avis sur le projet ;
- Le tract est paru en novembre 2011 et visait à présenter le projet final et annoncer la mise à disposition du dossier en mairie de Le Quesnel durant une semaine du 26 novembre au 2 décembre 2016 ;
- La lettre N°2 est parue en avril 2018 et avait pour objet de rappeler le projet final (implantation, caractéristiques des machines...), l'état d'avancement de l'instruction en cours et de donner des informations générales sur l'éolien.

Zoom sur... LE GROUPE VALECO	PROJET DE PARC EOLIEN DU QUESNEL <i>Lettre d'information – Septembre 2016</i>
<p>Le Groupe VALECO, c'est...</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une structure 100% française appartenant à : <ul style="list-style-type: none"> - la famille GAY à 65,5% - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 35,5% ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations ✓ 160 MW éoliens en exploitation <ul style="list-style-type: none"> - 70 éoliennes, - 1 poste électrique 225 000 V.     <ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008) ✓ 350 MW de projets éoliens en développement à l'échelle nationale. ✓ Une équipe expérimentée qui reste à votre écoute pour toute question relative au projet. 	<p>Historique du projet</p> <p>Le projet éolien du Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom sous les noms « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer ». Après une phase de développement de plusieurs années, la société Alstom a dû renoncer à la finalisation de ce projet. C'est alors que Valeco s'est engagé à reprendre le projet dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de faire aboutir ce projet.</p> <p>Les élus de la commune du Quesnel ont délibéré en faveur du projet proposé par Valeco le 29 Septembre 2015.</p> <p>Les nouvelles études ont démarré en Novembre 2015 avec les études environnementales (voir page suivante) et se termineront en fin d'année. Le type d'éolienne n'a pas encore été figé. Cependant, les dimensions des 9 éoliennes du projet resteront similaires au projet Initial, soit une hauteur totale de 140 m à 150 m pour une puissance totale comprise entre 27 MW et 315 MW.</p> <p>Le Blog</p> <p>Le projet éolien du Quesnel a son propre blog : http://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-le-quesnel</p> <p>Vous y retrouverez les phases de déroulement du projet éolien et les dernières Informations concernant l'avancement du projet. N'hésitez pas à laisser des commentaires ou à poser des questions.</p> 

Déroulement des études naturalistes

Les études de la faune et de la flore sont en cours de réalisation par le bureau d'études Blotope. Ces études rentrent dans le cadre de l'étude d'Impact qui sera réalisée par le bureau d'études ATER Environnement.

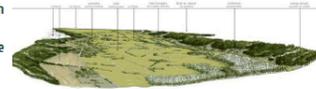
Depuis novembre 2015, le bureau d'études Blotope réalise de jour comme de nuit les expertises de terrain sur les habitats naturels, la faune et la flore. Ces études sur les milieux naturels, d'une durée de 1 an, prendront fin en Novembre 2016. Elles permettront de définir précisément les enjeux naturels locaux et de mettre à jour les études Initiales datant de 2005 et 2006. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de ce bureau d'étude : www.blotope.fr



Lancement des études paysagères

L'étude paysagère du projet éolien a été lancée en mai 2016. Elle a été confiée au bureau d'études Atelier des Paysages basé à Rouen et prendra fin en Novembre 2016.

Cette expertise consistera, à partir de données bibliographiques et de Journées de terrains, à réaliser une analyse paysagère du site. Cette étude permettra de mettre à jour les enjeux déjà identifiés lors de l'étude initiale de 2007. Leur site internet est le suivant : www.atelier-des-paysages.fr



A venir

L'étude acoustique a été lancée en septembre 2016 avec le bureau d'études DELHOM afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur par rapport aux riverains. Pour plus d'information, vous pouvez consulter leur site : www.acoustique-delhom.com



Après l'état initial des milieux naturels, humains, physiques, paysagers et acoustiques, les étapes clés sont :



Lettre d'information N°1



L'éolien aujourd'hui en France

- ✓ 13 760 MW raccordées fin 2017, soit l'équivalent de 11 millions de ménages en France.
- ✓ Fin 2017, la France s'est placée en 4^{ème} position parmi les pays européens vis-à-vis de sa capacité installée.
- ✓ Hauts-de-France : 1^{ère} région de France avec une puissance éolienne totale de 3 266 MW raccordées fin 2017.
- ✓ La France possède le 2^{ème} gisement éolien européen le plus important après la Grande-Bretagne.

L'éolien et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable, inépuisable et non polluante. Par conséquent, sa production d'énergie n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Les objectifs de la France

Les objectifs nationaux, fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), pour l'éolien terrestre sont les suivants :

- ➔ 15 000 MW en 2018
- ➔ 21 800 à 26 000 MW en 2023

Pour rappel, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le blog du parc éolien de Le Quesnel : http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_le-quesnel



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



État d'avancement du projet

Comme expliqué dans la précédente lettre d'information, le projet éolien du Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom. Après une phase de développement de plusieurs années, elle a dû renoncer à la finalisation de ce projet. C'est alors que Valeco a repris le projet en 2015 dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de faire aboutir ce projet.

Le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation unique était nécessaire. Cette demande a été déposée en Préfecture de la Somme le 22 décembre 2016 par la société Valeco.

Le 22 décembre 2017, l'administration a demandé des compléments concernant le dossier du projet. Le délai est de 12 mois pour fournir ces informations. Suite à la remise des documents, un nouvel examen sera réalisé par les services de l'état afin de statuer sur la recevabilité du projet avant le démarrage de l'enquête publique.

Autorisation environnementale unique

Afin d'obtenir son autorisation d'exploiter, le parc doit répondre aux exigences de l'autorisation environnementale unique (issu du décret n°2017-82 du 26 janvier 2017).

Cette autorisation regroupe les différentes procédures et décisions environnementales requises pour un projet.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



© DR



Choix de l'implantation des éoliennes



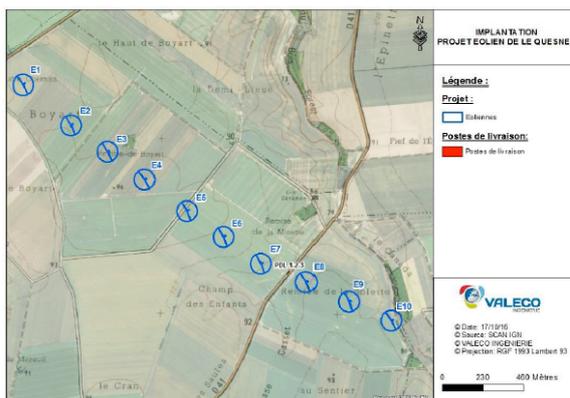
Les données techniques



Localisation des éoliennes

Le parc éolien de Le Quesnel sera constitué de 10 éoliennes et de 3 postes de livraison. Il se situe au même emplacement que le projet d'origine d'Alstom.

Valeco a souhaité reprendre ce projet en vue de lui faire voir le jour conformément aux attentes locales, notamment celles de la commune de Le Quesnel. Sa volonté est de concrétiser un projet initialement validé et en respectant le choix d'implantation initial.

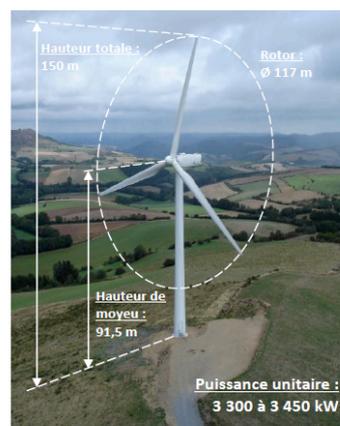


Présentation du projet

La production annuelle du Parc éolien de Le Quesnel est estimée à 79,2 GWh soit l'équivalent de la consommation de 15 230 foyers (hors chauffage). Ce parc permettra d'éviter la production de 53 196 t CO₂ par an.

Ce projet est le compromis de nombreux critères :

- Le choix d'une implantation cohérente avec les parcs éoliens voisins, pour une meilleure insertion dans le paysage ;
- Le respect de distances suffisantes des habitations ;
- La minimisation des surfaces occupées, en limitant la création de nouvelles voies d'accès ;
- Le maintien de la biodiversité avec une implantation éloignée des espaces boisés ;
- Le vent, et le choix d'une implantation dans un axe nord-ouest/sud-est.



Lettre d'information N°2

Dossier de consultation du public



PARC EOLIEN DE LE QUESNEL
Communes de Le Quesnel, Caix et Beaufort-en-Santerre (80)

Consultation du Public

Venez découvrir le projet de parc éolien de Le Quesnel du 26 novembre au 2 décembre 2016 en mairie de Le Quesnel aux horaires suivants :

- Samedi 26 Novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 Novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 Novembre de 10h à 12h

Permanence d'information

Nous serons présents le 2 décembre 2016 de 8h30 à 11h en mairie de Le Quesnel pour répondre à vos questions



Tract

Consultation du public : mise à disposition du dossier et permanence publique

A l'issue des différentes phases d'étude et de concertation qui ont eu lieu et qui ont été décrites précédemment, une consultation du public a eu lieu la semaine du 26 novembre au 2 décembre 2016.

Afin qu'un maximum de personnes soient informées, une affiche a été installée aux emplacements prévus à cet effet en mairie de Le Quesnel, un tract d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Le Quesnel, un article a été publié sur le blog dédié au projet et un courrier d'invitation a été envoyé aux mairies aux alentours : Caix, Cayeux-en-Santerre, Beaucourt-en-Santerre, Beaufort-en-Santerre et Hangest-en-Santerre.

CONSULTATION DU PUBLIC 10 Nov 2016

Catégorie : Actualités du projet
Posté par Laura Bauzon

Les études techniques et environnementales sont bien avancées et ont permis d'aboutir à un projet intégrant l'ensemble des résultats d'étude.

Dans une démarche de transparence vis à vis du public, le Groupe Valeco mettra à disposition du public un dossier de présentation du projet envisagé, comprenant les documents de travail actuels des différentes expertises.

Cette démarche permettra également de recueillir les avis du public grâce à un registre des observations permettant à chacun d'émettre des commentaires sur le projet ou de poser des questions à l'opérateur. Ainsi, des réponses personnalisées seront apportées aux questions posées.

Le dossier de présentation sera mis à la disposition du public pour consultation du 26 novembre au 2 décembre 2016, en mairie de Le Quesnel, aux horaires suivants:

- Samedi 26 novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 novembre de 10h à 12h
- Vendredi 2 décembre de 8h30 à 11h, permanence pendant laquelle le Groupe Valeco sera présent pour répondre à toute question



DÉPARTEMENT DEVELOPPEMENT EOLIEN

Mairie de Caix
Place du 8 Mai 1945
80170 Caix

Montpellier, le 22/11/16

Monsieur Le Maire,

Nous sommes heureux de vous informer qu'une mise en consultation du dossier du projet éolien de Le Quesnel va être réalisée en Mairie de Le Quesnel du 26 Novembre 2016 au 2 Décembre 2016.

En effet, l'ensemble des études concernant le projet éolien de Le Quesnel arrivent bientôt à leur terme, et nous avons à présent assez d'informations pour présenter le projet aux habitants.

Durant cette mise en consultation, vous pourrez ainsi vous rendre en mairie de Le Quesnel aux horaires suivants pour consulter le dossier :

- Samedi 26 Novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 Novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 Novembre de 10h à 12h
- Vendredi 2 Décembre de 8h30 à 11h où nous serons présents pour répondre à vos questions

Par ailleurs, un registre des observations sera présent pour que vous puissiez y laisser vos remarques.

Vous trouverez ainsi joints à ce courrier des exemplaires contenant ces informations et à destination des habitants dont je vous prie de bien vouloir laisser disponibles en mairie.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Laura BAUZON
Chef de Projets
04 67 40 74 00
07 68 09 54 31
laurabauzon@groupevaleco.com

VALECO INGENIERIE

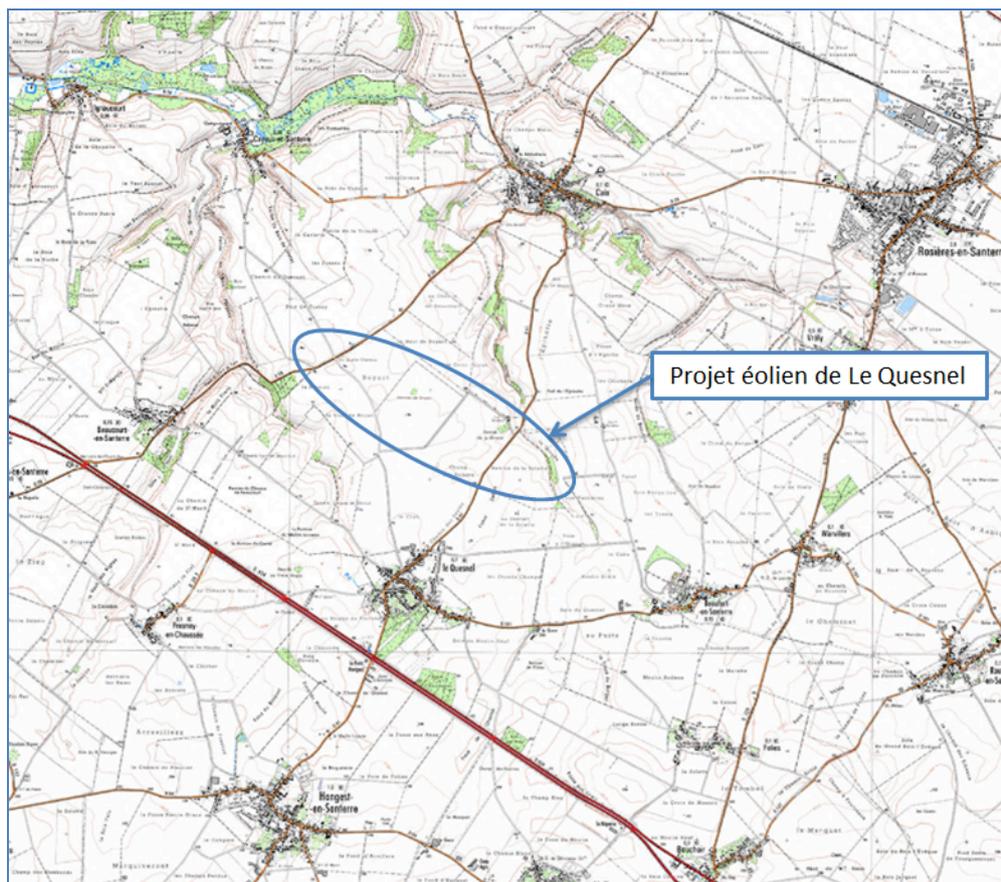
188, rue Maurice Bèjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SARL au capital de 8 000 € - Siret n° 440 856 938 000 12 - RCS Montpellier 2002 B 225

Exemple de lettre envoyée aux mairies

VI. – LOCALISATION DU PROJET LE QUESNEL

Le parc éolien de Le Quesnel s'implante en région Hauts-de-France, au sud-est du département de la Somme (80), au sein de la communauté de communes Avre-Luce-Noye.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison répartis sur la commune de Le Quesnel.



VII. – CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE

Je soussigné, Guy Martins, Commissaire-enquêteur désigné par ordonnance de Madame Catherine Fischer-Hirtz, Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du **6 mai 2019 (décision n° E19000072/80)**, certifie m'être rendu dans la commune de Le Quesnel pour y tenir les permanences aux dates et heures ci après :

- Le lundi 26 Aout 2019 de 9 h à 12 h,
- Le vendredi 6 Septembre 2019 de 14h à 17H,
- Le samedi 14 Septembre 2019 de 9 h à 12 h,
- Le vendredi 20 Septembre 2019 de 16 h à 19h,
- Le vendredi 27 Septembre 2019 de 14 h à 17 h,

pour y recevoir les observations, propositions, suggestions et réclamations relatives à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 9 éoliennes et 3 postes de livraison sur la commune de Le Quesnel.

VIII. – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET INFORMATION DU PUBLIC

Le 22 décembre 2016, Monsieur Erick Gay, gérant de la SARL Parc Eolien de le Quesnel, sollicite Monsieur le Préfet de Picardie pour l'autorisation unique pour un parc éolien localisé sur le territoire de le Quesnel.

Le 30 Avril 2019, Madame Brigitte LEGRAND, pour le préfet et par délégation, l'attachée, cheffe de bureau, sollicite Madame Catherine FISCHER-HIRTZ présidente du tribunal administratif afin de désigner un commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative à demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant, 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de le Quesnel.

Le 6 mai 2019, Madame Catherine Fischer-Hirtz, Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS, a désigné Monsieur Guy Martins comme commissaire enquêteur titulaire (**décision n° E19000072/80**), pour conduire l'enquête publique relative à demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant, 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur les territoires de la commune de Le Quesnel, par la SARL parc éolien Le Quesnel.

Le 23 Mai 2019, par arrêté, Madame Myriam Garcia, secrétaire générale, pour Madame la préfète et par délégation, ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant, 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Le Quesnel, par la SARL parc éolien de le Quesnel, pour la période **du 26 aout au 27 septembre 2019**.

La publicité en a été faite par insertion dans la presse habilitée, à savoir :

1^{ère} insertion

**Le Courrier Picard du 9 aout 2019,
L'action Agricole Picarde du 9 au 16 aout 2019.**

2^{ème} insertion

**Le Courrier Picard du 30 Aout 2019,
L'action Agricole Picarde du 30 Aout 2019.**

*La première insertion a bien été effectuée au moins **quinze jours avant le début de l'enquête**.*

*La deuxième insertion a bien été effectuée **pendant les huit premiers jours de l'enquête**.*

L'affichage public a été réalisé dans les **28 communes** sur les panneaux des mairies et sur les lieux d'implantation des éoliennes. Ils ont été vérifiés par le commissaire-enquêteur le 12 Aout 2019, par un huissier mandaté par la SARL Parc éolien de Le Quesnel le 9 Aout 2019, le 3 Septembre 2019 et le 30 septembre 2019.

Lors du passage du huissier le 9 aout 2019, la commune de Guillaucourt n'avait pas fait son affichage. Après plusieurs relances, l'affichage a été mis en place et tout était OK lors du passage du commissaire enquêteur le 12 aout 2019.

Les documents suivants pouvaient être consultés sur le site de la Préfecture de la Somme :

- L'avis de l'autorité environnementale
- L'étude d'impact
- L'Avis d'enquête publique

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>

L'enquête, commencée le **26 Aout 2019**, s'est achevée le **27 Septembre 2019** inclus (soit **33 jours consécutifs**).

IX. – INFORMATION ET ACTIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

- Planification de la période d'enquête et des permanences avec la Préfecture
- Récupération du dossier et paraphe du registre à la Préfecture
- Réunion avec SARL Parc éolien de le Quesnel à la mairie de le Quesnel pour :
 - o Présentation de la société,
 - o Présentation détaillée du projet,
 - o Visite détaillée des lieux d'implantation des éoliennes et des principaux lieux proches des éoliennes,
- Contrôles des affichages dans les 28 communes concernées par le projet,
- Etude des dossiers,
- Contrôles des insertions dans la presse,
- Permanences dans la commune de le Quesnel
- Point intermédiaire avec la SARL parc éolien de le Quesnel
- Elaboration du procès verbal des remarques adressé à la SARL parc éolien de le Quesnel
- Etude du mémoire élaboré par la SARL parc éolien de le Quesnel en réponses au procès verbal élaboré par le Commissaire enquêteur,
- Elaboration du rapport,
- Diffusion du rapport à la Préfecture
- Diffusion du rapport au Tribunal Administratif à Amiens.

X. – ELEMENTS DU DOSSIER CONSULTABLE EN MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA PREFECTURE PENDANT TOUTE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique se compose des documents suivants :

Demande d'autorisation d'exploiter au Préfet de la Somme
Demande d'autorisation unique (CERFA)
Sommaire inversé
Description de la demande
Résumé non technique d'étude d'impact santé et environnement
Etude d'impact santé et environnement
Résumé non technique des études de dangers
Etudes des dangers
Documents spécifiques Demandes au titre du code de l'urbanisme
Plan de localisation carte au 1/50 000ème
Plan au 1/ 2 500^{ème} partie 1
Plan au 1/ 2 500^{ème} partie 2
Plan d'ensemble au 1/1 500^{ème} partie 1
Plan d'ensemble au 1/1 500^{ème} partie 2
Etude écologique
Atlas cartographique
Etude paysagère 1
Etude paysagère 2
Etude paysagère 3
Photomontages (7 parties)
Etude acoustique
Avis consultatifs
Mémoire en réponse au relevé des insuffisances
Mémoire réponse à l'autorité environnementale
Eléments du 3° et 5° de l'article R.123-8 du code de l'environnement

Ce dossier est consultable sur le site de la préfecture :

- <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>

- ou sur un poste informatique au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la Préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11h 45 et de 14 h

15 à 16 h) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours en heures habituels d'ouverture de celles-ci.

XI. – SYNTHÈSE DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le projet, porté par la société VALECO concerne l'installation de 9 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3,3.MW pour une hauteur de 150 mètres en bout de pale et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Le Quesnel située dans le département de la Somme.

Le projet se situe sur un plateau, au sein de l'entité paysagère du cœur du Santerre, à proximité de la vallée de la Luce. Le secteur d'étude s'inscrit dans une zone agricole de cultures, déjà investie par des parcs éoliens.

Par rapport aux enjeux présents sur le site en termes de saturation visuelle et de biodiversité, le dossier mériterait d'être complété et précisé notamment sur les points suivants :

- la démonstration de l'efficacité des mesures proposées pour réduire les impacts sur le paysage et le patrimoine ou sinon la proposition de nouvelles mesures ou de variantes moins impactantes ;
- la recherche de l'évitement des boisements au moins de 200 m en bout de pales par l'ensemble des machines.

Les recommandations émises par l'autorité environnementale pour améliorer la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet sont précisées dans le tome 2 paragraphe 5 avec la réponse de la SARL parc éolien de le Quesnel..

XII. – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1. Organisation de la planification

La planification de l'enquête et des permanences a été faite en concertation avec la Préfecture.

2. Liste des communes concernées

Les communes sont comprises dans le rayon d'affichage défini par la nomenclature des installations classées.

28 communes sont concernées par ce périmètre y compris Le Quesnel :

- ARVILLERS
- AUBERCOURT
- BAYONVILLERS
- BEAUCOURT-EN-SANTERRE
- BEAUFORT-EN-SANTERRE
- BOUCHOIR
- CAIX
- CAYEUX-EN-SANTERRE
- DEMUIN
- ERCHES
- FOLIES
- FRESNOY-EN-CHAUSSEE
- GUILLAUCOURT
- HANGEST-EN-SANTERRE
- HARBONNIERES
- IGNAUCOURT
- LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
- LE QUESNEL
- MARCELCAVE
- MEHARICOURT
- MEZIERES-EN-SANTERRE
- PARVILLERS-LE-QUESNOY
- ROSIERES-EN-SANTERRE
- ROUVROY-EN-SANTERRE
- VILLERS-AUX-ERABLES
- VRELY
- WARVILLERS
- WIENCOURT-L'EQUIPEE

3. Les contrôles d'affichage

La SARL parc éolien de le Quesnel a mandaté un huissier pour contrôler les affichages.

Le 9 Aout 2019, lors du premier contrôle, La commune de Guillaucourt n'avait pas fait l'affichage. Cette commune a été contactée par le huissier et la SARL parc éolien de le Quesnel afin de régulariser.

Le 12 aout 2019, lors du contrôle des affichages par le Commissaire enquêteur tant dans les mairies que sur le lieu du projet, tous les affichages étaient en place.

Le 3 septembre 2019 et le 27 septembre 2019, deux nouveaux contrôles ont été faits par le huissier et tout été OK.

4. Visite des lieux

Le 15 juillet 2019, la SARL parc éolien de le Quesnel a présenté le projet au Commissaire enquêteur à la mairie de le Quesnel en présence de Mme Isabelle Wu Maire de Le Quesnel.

Mme Isabelle WU a présenté au commissaire enquêteur le lieu où il effectuerait ses permanences.

Une visite fine des lieux a été réalisée en mettant en évidence l'implantation des 9 éoliennes et des 3 postes de livraison.

5. Déroulement de l'enquête

Le dossier et le d'enquête publique ont été tenus à la disposition du public du 26 aout 2019 au 27 septembre 2019 aux heures d'ouverture de la mairie de e Quesnel et lors des permanences assurées par le Commissaire-Enquêteur.

Les permanences du Commissaires-Enquêteur ont été clairement annoncées et les accès facilités à quiconque ayant souhaité consulter les dossiers et formuler des informations ou réclamations. Ceux qui le souhaitaient étaient informés de la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur en toute confidentialité.

Les remarques et observations sont :

- consignées sur le registre d'enquête de la commune de le Quesnel,
- enregistrées sur la site de la préfecture,
- en annexe du registre pour les courriers envoyés directement au commissaire enquêteur.

Toutes les remarques et observations, quelle que soit leur origine (registre d'enquête, internet et courriers adressés au commissaire enquêteur) sont traitées dans le TOME 2 avec un commentaire de la SARL parc éolien Le Quesnel et du commissaire enquêteur.

6. Climat de l'enquête

Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein.

XIII. – RECUEIL DU REGISTRE ET DES DOCUMENTS ANNEXES

Le registre et les courriers ont été récupérés par le commissaire enquêteur le jour de la fin de l'enquête publique soit le 27 septembre 2019.

Sur le registre, **10 personnes** ont formulées des observations et **5 lettres** ont été envoyées ou remises au commissaire enquêteur.

Un courrier a été enregistré sur le site internet de la Préfecture et récupéré par le commissaire enquêteur. Il faisait doublon avec un courrier envoyé au commissaire enquêteur.

XIV. – PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU PETITIONNAIRE

Guy Martins
1 allée des charmes

80160 – Nampty

06 84 01 07 42
<mailto:guy.martins@orange.fr>

SARL parc éolien le Quesnel
A l'attention de Monsieur Yannick Vialles
188 rue Maurice Béjart
CS 56392

34184 Montpellier Cedex 4

Nampty le 3 octobre 2019,

Madame, Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Le Quesnel, présentée par la SARL parc éolien le Quesnel et qui s'est déroulée du 26 Aout 2019 au 27 septembre 2019 s'est achevée.

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2019 prescrivant l'enquête publique désignée ci dessus stipule, dans son article 7, que " *Le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.* "

DEROULEMENT DES PERMANENCES :

Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et détendu. Chacun a pu consulter le dossier, poser ses questions et formuler ses remarques sur le registre qui a été mis à disposition du public dans la commune de le Quesnel.

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Dix observations ont été formulées sur le registre, cinq observations par courrier et une observation sur le site de la Préfecture qui vous trouverez en annexe de ce document.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des observations, des lettres recueillies au cours de l'enquête et les thèmes qu'il a retenu, en vue d'obtenir un mémoire en réponse. Il est très important d'y inclure les réponses au commentaire de l'Autorité environnementale. Les réponses doivent être rendues au commissaire enquêteur pour le 18 Octobre 2019 au plus tard et le commissaire enquêteur doit rendre son rapport à la Préfecture le 27 octobre 2019 au plus tard.

Le PV de synthèse a été remis le 3 Novembre 2019 à la SARL parc éolien de le Quesnel par le commissaire enquêteur. Lors de cette rencontre, des échanges ont eu lieu afin d'apporter toute information complémentaire à sa compréhension.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Guy Martins
Commissaire enquêteur

XV. – MEMOIRE EN REPONSE

Le 3 Octobre 2019, le commissaire enquêteur a transmis un procès verbal de synthèse à la SARL du parc éolien de le Quesnel, comme précisé dans l'arrêté, avec l'intégralité des observations du public et l'ensemble des courriers reçus afin que la SARL du parc éolien de le Quesnel apporte ses éventuels commentaires. Des échanges ont eu lieu afin d'apporter toute information nécessaire à la compréhension des observations.

Le 18 Octobre 2019, la SARL du parc éolien de le Quesnel a adressé son mémoire en réponse pour présenter ses commentaires techniques sur les thèmes retenus par le commissaire enquêteur.

Les observations et les commentaires techniques de la SARL du parc éolien de le Quesnel et du commissaire enquêteur sur les thèmes retenus sont traités dans le Tome 2.

XVI. – RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 23 octobre 2019, le rapport et ses conclusions ont été remis à la Préfecture de la Somme.

XVII. Mise à disposition du public du rapport et des décisions du commissaire enquêteur

Dès réception du rapport et de des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet adresse une copie au directeur de la SARL parc éolien de le Quesnel ainsi qu'au Maire de la mairie de le Quesnel pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents peuvent être consultés à la Préfecture de la somme durant ce délai et sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>

